

ISO/TC 92/SC 1

Secrétariat: BSI

Début de vote:
2016-02-11

Vote clos le:
2016-04-11

Méthode d'essai normalisée pour évaluer le potentiel incendiaire des cigarettes

AMENDEMENT 1

*Standard test method for assessing the ignition propensity of
cigarettes*

AMENDMENT 1

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/siv/66ef3203-c225-4ede-888e-7ff8d47a1f4/iso-12863-2010/iso-12863-2010/amd-1-2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/siv/66ef3203-c225-4ede-888e-7ff8d47a1f4/iso-12863-2010/iso-12863-2010/iso-12863-2010/amd-1-2016)

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

Veillez consulter les notes administratives en page iii



Numéro de référence
ISO 12863:2010/FDAM 1:2016(F)

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet final a été élaboré dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et soumis selon le mode de collaboration **sous la direction de l'ISO**, tel que défini dans l'Accord de Vienne. Le projet final a été établi sur la base des observations reçues lors de l'enquête parallèle sur le projet.

Le projet final est par conséquent soumis aux comités membres de l'ISO et aux comités membres du CEN en parallèle à un vote d'approbation de deux mois au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

Les votes positifs ne doivent pas être accompagnés d'observations.

Les votes négatifs doivent être accompagnés des arguments techniques pertinents.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66ef3203-c225-4ede-888e-7ff8d47a1f4/iso-12863-2010-amd-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 92, *Sécurité au feu*, Sous-comité SC 1, *Amorçage et développement du feu*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66ef3203-c25-4ede-888e-7ff8d4f7a1f4/iso-12863-2010-amd-1-2016>

Méthode d'essai normalisée pour évaluer le potentiel incendiaire des cigarettes

AMENDEMENT 1

Page 2, Article 4

Ajouter le nouvel alinéa suivant en dessous du premier alinéa:

«Pour ce qui concerne l'utilisation de systèmes semi-automatisés ou entièrement automatisés pour réaliser l'essai, se reporter à l'Annexe F.»

Nouvelles pages 19 à 21, Annexe F

Ajouter la nouvelle Annexe F suivante.

Annexe F (informative)

Utilisation de systèmes semi-automatisés ou entièrement automatisés pour réaliser l'essai

F.1 Généralités

Outre la méthode permettant de réaliser manuellement l'essai, décrite dans les éléments normatifs de la présente Norme internationale, l'essai peut également être effectué à l'aide d'instruments automatisés ou semi-automatisés. En raison de la nature de ces instruments, certains articles concernant l'appareillage d'essai, le mode opératoire lui-même, la manipulation et la préparation des éprouvettes, ainsi que la manipulation et le conditionnement des matériaux, peuvent être modifiés. Les différences qui en découlent sont décrites dans la présente Annexe.

F.2 Critères d'acceptation pour soumettre à l'essai des cigarettes suivant d'autres méthodes d'essai

L'évaluation des cigarettes au moyen d'un système semi-automatisé ou entièrement automatisé doit permettre d'obtenir des résultats qui ne peuvent être distingués d'un point de vue statistique de ceux obtenus suivant la méthode décrite dans l'ISO 12863:2010. De plus, la répétabilité de ces résultats ne doit pas être inférieure à celle obtenue selon la méthode décrite dans les éléments normatifs de la présente Norme internationale.

F.3 Modifications possibles de l'appareillage

F.3.1 Limites des modifications

Lors de l'utilisation d'un appareillage semi-automatisé ou entièrement automatisé, il est essentiel de respecter les principes fondamentaux de l'essai. Les dimensions principales et les caractéristiques de conception du support du substrat constitué de papier filtre, de la couronne métallique et de l'enceinte d'essai sont globalement les mêmes. L'enceinte d'essai peut comporter des composants supplémentaires pour permettre l'automatisation du procédé, à condition que ces composants n'aient aucune incidence sur les résultats de l'essai.

F.3.2 Enceinte d'essai (voir 5.3)

Les caractéristiques principales de la conception de l'enceinte sont les mêmes, et cette dernière doit être fermée durant les déterminations, sauf pour ce qui concerne l'ouverture de la cheminée; toutefois, pour les systèmes entièrement automatisés, il n'est pas nécessaire que le panneau avant de l'enceinte soit une porte montée sur charnière. De plus, il convient que l'enceinte soit soutenue de façon appropriée, mais l'utilisation de quatre pieds, situés chacun à un coin de l'enceinte, peut ne pas être nécessaire.

F.3.3 Support de substrat pour les systèmes entièrement automatisés (voir 5.4)

Pour les systèmes entièrement automatisés, il est admis d'utiliser des substrats présentant une forme différente, comme des bobines, s'il est démontré qu'ils conduisent à des résultats équivalents à ceux obtenus avec les disques de 150 mm de diamètre spécifiés pour l'essai réalisé manuellement (7.3).

F.3.4 Porte-cigarettes (voir 5.6)

Les systèmes automatisés peuvent comporter un dispositif de préhension sous forme de pince pour maintenir la cigarette pendant l'allumage et pour amener la cigarette allumée sur le substrat, mais un tel dispositif ne doit ni écraser ni déformer la cigarette de quelque manière que ce soit.

NOTE La pince déformera temporairement la cigarette, de la même manière que les doigts d'une personne.

F.4 Épreuves

F.4.1 Manipulation des éprouvettes (voir 7.1)

Tout dispositif automatisé utilisé pour saisir les éprouvettes ou déplacer le papier filtre doit être fabriqué à partir de matériaux inertes et non hygroscopiques, afin d'atténuer toute contamination accidentelle des matériaux d'essai.

F.4.2 Marquage des éprouvettes (voir 5.7 et 7.2.3)

Dans les éléments normatifs de la présente Norme internationale, il est spécifié que les éprouvettes comportent des marques, situées respectivement à (5 ± 1) mm et (15 ± 1) mm de l'extrémité des éprouvettes qui sera allumée. En cas d'utilisation de systèmes automatisés impliquant la mise en œuvre d'une technologie de détection, il est possible que de telles marques ne soient pas nécessaires.

F.5 Mode opératoire d'essai

F.5.1 Généralités

Plusieurs des étapes du mode opératoire d'essai peuvent être modifiées en cas d'utilisation d'un système automatisé, sans que cela ait une incidence sur les résultats de l'essai. En particulier, les étapes suivantes peuvent être modifiées.

F.5.2 (voir 9.2)

Il est admis de couvrir et de découvrir l'enceinte d'essai de façon automatique.

F.5.3 (voir 9.5)

En cas d'utilisation d'un système automatisé, la cigarette peut être maintenue par un dispositif de préhension. Un tel dispositif ne doit avoir aucune incidence sur les résultats de l'essai.

F.5.4 (voir 9.6)

F.5.4.1 L'utilisation d'un système d'allumage automatisé peut réduire la nécessité de tourner la cigarette pendant l'allumage.

F.5.4.2 La limite du nombre de cigarettes pouvant être soumises à l'étape de précombustion simultanément est supprimée, car il n'est plus requis que l'opérateur surveille cette étape.

F.5.5 (voir 9.7)

En cas d'utilisation d'un système automatisé, la cigarette d'essai peut être allumée dans l'enceinte d'essai, à condition que l'allumage n'ait aucune incidence sur le substrat. Tout effet sur l'environnement d'essai doit être éliminé avant de placer la cigarette sur le substrat.

F.5.6 (voir 9.11, 9.12 et 9.13)

Lorsqu'une combustion atteignant la distance de 15 mm est détectée, le déplacement de l'éprouvette dans l'enceinte d'essai est assuré par le dispositif automatisé, lequel positionne l'extrémité non allumée

de l'éprouvette sur le substrat, entre les broches anti-roulement dont l'espacement est approprié ou tout autre moyen automatisé.

F.5.7 [voir 3.2 et 9.15 a)]

Combustion sur toute la longueur: dans certains systèmes automatisés, le point de combustion sur toute la longueur des cigarettes sans filtre n'est pas lié à la longueur des broches métalliques, il est établi à une distance de 17 mm ± 1 mm de l'extrémité non allumée de la cigarette d'essai.

F.5.8 (voir 9.16)

Une fois que le système automatisé a détecté la fin de la combustion de la cigarette d'essai, le système peut ouvrir la porte de l'enceinte d'essai automatiquement afin de permettre à l'air de circuler dans tout son volume.

Page 19, Bibliographie

Déplacer la bibliographie en page 22.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66ef3203-c225-4ede-888e-7ff8d47a1f4/iso-12863-2010-amd-1-2016>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66ef3203-c225-4ede-888e-7ff8d4f7a1f4/iso-12863-2010-amd-1-2016>